

# COMMUNE DE HADOL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 Février 2016

### Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 14    Votants : 16

Date de la convocation : 21/01/2016

*Présents* : COLIN R, COURTOIS-PAULUS A, HACH S, BONNAVENTURE C, GEORGE M, GEORGEL M, CARITEAU J-P, COUTINHO V, FRICOT F, LATRAYE E, MATHIEU M, RICHARD P-A, SERVIRANCKX A et VAUTRIN-ROLLOT A.

*Madame Andrée VAUTRIN-ROLLOT a été nommée secrétaire.*

*Absentes excusées* : Sabine MANGEOL a donné pouvoir à Andrée VAUTRIN-ROLLOT  
Valérie AUBERTIN a donné pouvoir à Sébastien HACH

*Absents* : Lucien MILLION  
Agnès COLIN  
Jean-Michel GABRION

Le jeudi 4 Février 2016 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Monsieur Roger COLIN, Maire.

Réuni en séance ordinaire,

Après avoir validé le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2015,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- Projet de Fusion des écoles élémentaire et maternelle

L'exposé de Mr Hach, adjoint aux affaires scolaires, fait ressortir la proposition favorable à la fusion des écoles émise par la Commission scolaire élargie (Membres, Enseignants, Parents, IEN). Les 2 arguments majeurs sont la professionnalisation du poste de direction et l'optimisation du fonctionnement mutualisé des établissements. L'inconvénient non négligeable est la perte de l'identité de la maternelle.

Un échange peu cordial a eu lieu entre Mrs Hach et Cariteau à ce sujet.

**Fusion acceptée** par 12 pour, 3 contre ; Mme E Latraye ne participant pas au vote étant donné sa qualité.

- Cession du lot feuillu issu de la carrière

Consultation de trois entreprises locales et **acceptation, à l'unanimité, de l'offre la plus élevée** émise par l'entreprise Remy Bois Hadol pour 5.060€ht (253m<sup>3</sup> environ).

- SMIC : **accepte l'adhésion** des communes de Greux et Le Valtin à l'unanimité.

- SMDEV

Pour alimenter le surpresseur du captage des Thiâtes, une extension du réseau électrique est nécessaire. Le montant de la participation restant à charge est de 8716,50€. **A l'unanimité, il est décidé que cette somme sera recouverte sur le SIEV.**

- Restructuration local poste en boulangerie et logement

la **demande de subvention** auprès du Conseil Départemental est **acceptée à l'unanimité**. Se renseigner pour une aide du Feder.

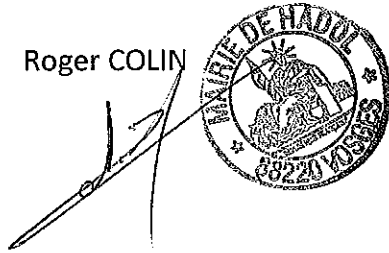
La consultation d'entreprises est en cours ; 46 offres reçues pour 12 lots. Les travaux doivent commencer 1ere quinzaine de mars 2016 ; durée des travaux 6 mois. Montant estimé des travaux : 450.000€ TTC.

Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil que les services de la Poste ont unilatéralement procédé à la dépose des boîtes aux lettres sur le ban communal<sup>(\*)</sup> et que seule subsiste celle sise Place de la Mairie. Il signale que des pétitions contre cette action qui pénalise les administrés sont actuellement en cours. (\* sauf pour le secteur de La Haussière où une demande a été faite)  
Il est précisé que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 25 février.

Fait à Hadol, le 15 Février 2016  
Le Maire,

Roger COLIN



La secrétaire de séance,

Andrée VAUTRIN-ROLLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AVR', written in a cursive style.